

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du mardi 02 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 02 mai, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10 heures, salle Georges Rumen, siège à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILANDRE Elisabeth ; LE GAOUYAT Samuel ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés : CLEC'H Vincent ; LOZAC'H Claude ; LE GOFF Yannick .



DELBU2023-05-039

Mobilité et formation professionnelles - Modification du tableau des effectifs pour avancements de grade

Les modifications concernent ici les créations de postes liées aux avancements de grade proposés dans la collectivité.

Suite au tableau des ratios d'avancement de grade présenté ci-avant et en vue de pouvoir procéder aux avancements de grade des agents à l'ancienneté et pour ceux ayant une attestation de réussite à l'examen professionnel, il convient désormais de créer, dans le respect des crédits budgétaires, alloués les postes suivants :

- 1 poste d'éducateur APS principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 12 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 30h00
- 7 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 2 postes d'agent social principal de 2^{ème} classe à temps non complet 32h00
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet

Dès lors que les avancements de grade seront prononcés, il conviendra de supprimer les postes suivants :

- 1 poste d'Educateur territorial APS à temps complet
- 1 poste d'assistante d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif territorial à temps complet
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 12 postes d'adjoint technique territorial à temps complet

- 1 postes d'adjoint technique territorial à temps non complet 30h00
- 7 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe
- 2 postes d'agent social territorial à temps non complet 32h00
- 1 poste d'adjoint d'animation territorial à temps complet

Vu la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020, relative à la délégation de pouvoir du Conseil au Bureau pour modifier le tableau des effectifs ;

Vu le vote du budget primitif pour l'année 2023 par le Conseil d'Agglomération le 21 mars 2023 ;

Vu la délibération du Bureau Communautaire en date du 02 mai 2023 relative à l'adoption des ratios d'avancement de grade pour 2023 ;

Vu l'avis du Comité social Territorial en date du 10 février 2023 ;

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident :

- **De valider les créations et suppressions de postes permanents à temps complet et non complet tels qu'énoncés ci-dessus, au tableau des effectifs à compter du 1^{er} mai 2023.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

